VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 843-24

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 15 janvier 2024, le règlement suivant :

- **Règlement 843-24** ***Règlement autorisant des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2024***

Ce règlement entre en force et en vigueur conformément à la Loi sur les cités et villes.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 11 mars 2024.

La greffière,

Vicky Morasse